CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

DIDPPT 26008

TAHITI (987) – PIRAE –
EMPRISE MILITAIRE TAAONE OUEST

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'HEBERGEMENT

Maître de l'Ouvrage :

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SID
Service d'infrastructure de la Défense

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE PAPEETE

BP 9154 - 98 716 PIRAE

LOT 01

CORPS D'ETAT CLOS - COUVERT

LOT 01-7 – PEINTURES

07 août 2026

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTIONS GENERALES 4
1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS 4
1.1.1 Description du projet 4
1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires 4
1.1.3 Objectifs à atteindre 5
1.1.4 Documents de la consultation 5
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 6
1.2.1 Contraintes - aménagements du site 6
1.2.2 Contrainte environnementale de chantier 7
1.2.3 Prestations diverses 8
1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL 9
1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages 9
1.3.2 Documents techniques 9
1.3.3 Matériaux 10
1.3.4 Références 10
1.3.5 Coloris, teintes, calepinages 10
1.3.6 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité 11
1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES 11
1.5 EXECUTION DES OUVRAGES 11
2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 12
2.1 PEINTURES ET REVETEMENTS 12
2.1.1 CONDITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE 12
2.1.2 RECEPTION DES SUPPORTS 12
2.1.3 PREPARATION DES SUPPORTS 12
2.1.4 CONDITIONS D'APPLICATION 12
2.1.5 ECHANTILLONS TEINTES ET ASPECTS 13
2.1.6 PROTECTION DES OUVRAGES 13
2.1.7 ECHAFAUDAGE ET SECURITE 13
2.1.8 PEINTURES EXTERIEURES 13
2.1.9 PEINTURES INTERIEURES 13
2.1.10 PEINTURES DE SOL 14
2.1.11 NETTOYAGES ET DECHETS 14
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 15
3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES 15
3.1.1 Installation de chantier 15
3.2 PEINTURES EXTERIEURES 15

3.2.1 Échafaudage 15
3.2.2 Enduit sur ouvrages béton 15
3.2.3 Peinture extérieure sur façades exposées 16
3.2.4 Peinture extérieure sur façades non exposées 17
3.2.5 Peinture sur tuyauteries 18
3.3 PEINTURES INTERIEURES 19
3.3.1 Enduit sur parois et plafonds 19
3.3.2 Peinture acrylique sur murs 19
3.3.3 Peinture acrylique sur plafonds 20
3.3.4 Peinture sur menuiserie bois 21
3.3.5 Peinture sur PVC intérieur 22
3.3.6 Peinture de sol 22
3.3.7 Raccords divers de peinture et de plâtrerie 23
3.3.8 Nettoyage de fin de chantier 23

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot n° « 01-7 – PEINTURES », pour **les travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement, situé sur la Commune de PIRAE.**

1.1.1 Description du projet

- Description générale :

- Le projet consiste en la création d'un bâtiment d'hébergement de 52 chambres.

- Le bâtiment est composé d'un seul bloc en R+2.

- L'accès s'effectue au RdC par une entrée piétonne principale desservie par escalier, ainsi que par une entrée secondaire équipée d'une rampe assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Les aménagements intérieurs sont constitués par un local ménage, un local vélos, un local lingerie, deux locaux buanderie, un espace de convivialité ainsi que de locaux techniques.

- Les aménagements extérieurs sont constitués d'une aire extérieure stabilisée et d'une zone dédiée à l'installation d'étendoirs à linge.

- Le bâtiment comprend la création d'une cage d'escalier principale ainsi qu'un escalier dédié à l'issue de secours. Des coursives desservent l'ensemble des chambres situés du RdC au R+2.

- Les façades seront constituées par des parois béton armé revêtues d'une peinture d'imperméabilisation, elles seront également revêtues de bardage à claire-voie et de brises soleil.

- Sa structure est composée :
 - De planchers et voiles en béton armé avec allèges B.A. périphériques et murs pignons sur les zones de logements en étages, supportés par un ensemble poteaux – poutres.
 - De terrasses périphériques au R+1 et R+2
 - D'une toiture en charpente métallique, constituée de tôles prélaquées

- Sa hauteur au sommet est de 17,80 m., mesurée au sommet du faîtage.

1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires

- L'entreprise devra se soumettre aux exigences réglementaires selon la classification du site et la nature des travaux :

- le projet est un bâtiment d'habitation de 2ème famille au sens de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié.

1.1.3 Objectifs à atteindre

- Les travaux objet du présent lot devront permettre de réaliser l'ensemble des préparations, enduits, peintures extérieures et intérieures, peintures de sol et nettoyages de fin de travaux décrits au présent CCTP.
- Les systèmes devront assurer la protection des supports, la résistance aux ambiances tropicales et marines, la lessivabilité des surfaces intérieures et l'homogénéité des teintes et aspects.
- Les produits et systèmes mis en œuvre devront bénéficier des garanties légales et contractuelles applicables (se reporter à l'article 9 du CCAP).

1.1.4 Documents de la consultation

L'entreprise titulaire du présent lot est réputée avoir prise en compte les documents suivants, qui font partie intégrante de son contrat de travaux :

- L'Acte d'Engagement du lot concerné,
- Le CCAP,
- Le CPC,
- Le présent CCTP,
- Les plans du projet :
 - Vues en plan, coupes, détails et façades architecte,
 - Vues en plan, coupes, détails et façades Structure,
 - Vues en plan, coupes et détails Lots techniques,
- La DPGF,
- Le planning des travaux.

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux décrits dans le présent lot, ainsi que les plans applicables et assujettis aux termes et conditions du contrat.

L'entreprise sera tenue de garantir sous son entière responsabilité tous les résultats imposés ou non qui n'auraient pas fait l'objet de réserves de sa part au moment du dépôt de sa soumission.

Les documents écrits ou dessinés remis à l'entreprise ne pouvant être considérés que comme des bases d'exécution, elle devra donc signaler les dispositions qui n'auraient pas son agrément.

L'Entreprise ne pourra pas invoquer un manque de précisions du descriptif pour ne pas effectuer une tâche en liaison avec un autre chapitre lorsque cette tâche est de sa compétence.

Il est rappelé que le présent marché est un marché avec obligation de résultat. Ceci implique que les obligations contractuelles de l'entreprise comprennent les différentes mises au point du projet, toutes les reprises d'études et de plans nécessaires (tant en phase de synthèse qu'en phase d'exécution) jusqu'à l'obtention du bon pour accord du Maître d'œuvre.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet la fourniture et la mise en œuvre des ouvrages suivants :
- Les échafaudages et moyens d'accès nécessaires aux travaux de façade ;
- Les enduits de ratissage extérieurs et intérieurs ;
- Les peintures d'imperméabilisation des façades ;
- Les peintures sur tuyauteries apparentes ;
- Les peintures intérieures des plafonds, parois verticales et portes bois ;
- Les peintures de sol en résine époxy saupoudrée de silice ;
- Le nettoyage complet de fin de travaux.

Ainsi que tous les travaux non explicitement décrits mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages de ce lot.

L'entreprise est responsable de l'entretien et de la protection de ses travaux jusqu'à la réception de ceux-ci.

L'entreprise :
- S'est rendue sur place et a appréhendé toutes les contraintes et dispositions du site et de ces conditions d'accès.
- A fait toutes les observations qu'elle a jugé nécessaires pour garantir son travail et ne pourra arguer par la suite, d'un oubli, d'une sujétion spécifique des ouvrages en place ou du site, pour justifier de prestations complémentaires ou d'un éventuel surcoût.

1.2.1 Contraintes - aménagements du site

- L'entreprise devra prendre en compte les contraintes du site, dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble, telles qu'exposées ci-dessous :

- Le projet sera réalisé dans la zone de vie de l'emprise de TAAONE OUEST, à Pirae.

- L'emprise du projet étant à proximité d'hébergements, les opérations de livraisons et déchargements, les accès au site par le personnel et le stationnement des véhicules de l'entreprise sur, ou aux abords du chantier ne devront en aucun cas gêner la circulation du voisinage.

- Du fait du caractère résidentielle du quartier, l'entreprise devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et adaptées pour limiter au maximum les nuisances (poussières, bruit, vibration) générées par les travaux.

- L'entreprise devra augmenter ses heures de travail en cas de retard dans ses travaux.

Les travaux d'installation de chantier qui seront à la charge du lot Gros œuvre, sont décrits ci-dessous :

- Une clôture de chantier en tôles nervurées ou ondulées neuves de couleur blanche ou ivoire sur toute sa périphérie, avec un ou des portails fermant à clé au droit des accès véhicules de livraison.

- Des locaux de base vie et leur équipement réglementaire, seront mis à disposition du personnel du chantier, sur l'emprise du site, pour :
 - Les sanitaires de chantier,
 - Les vestiaires de chantier,
 - Le réfectoire de chantier.

- Un branchement d'alimentation électrique en Courants Forts d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise de la zone de chantier, située dans le périmètre des travaux (transformateur EDT le plus proche), équipé de 2 prises 380 V et de 5 prises 220 V, dont l'alimentation sera raccordée au réseau électrique **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur d'énergie.

- Un branchement d'alimentation en eau par l'intermédiaire d'un tuyau PEHD diam. 64 mm équipé d'une vanne ¼ de tour, d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise du projet, dont l'alimentation sera raccordée au réseau d'eau **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur volumétrique.

- Les zones de stockage des matériaux, de stationnement de la grue et d'emprise de la base vie seront aménagés sur l'emprise du site avec clôture de chantier et balisage réglementaire.

- L'accès du personnel de chaque entreprise aux zones de chantier du projet, sera matérialisé par un balisage et sera fermé en dehors de horaires de travail.

Les travaux préparatoires et aménagements du site qui seront à prévoir sont décrits ci-dessous et sont à intégrer par l'entreprise du présent lot dans son offre de prix :

- Une zone de stockage qui sera aménagée dans l'espace allouer à cet effet par le lot gros œuvre.
- Un moyen de levage de ses matériaux et matériels, afin de les manutentionner entre la zone de livraison sur l'emprise des futures voies de circulation et de stationnement extérieur des véhicules, et les zones de travail.

- 1 grue sera présente et mise à disposition par le lot gros œuvre moyennant frais de manutentions. Elle sera démontée 1 mois après la fin des travaux de gros œuvre.

En complément des dispositions décrites ci-dessus, l'entreprise devra prévoir toutes les mesures réglementaires applicables selon le code du travail en vigueur en Polynésie Française.

1.2.2 Contrainte environnementale de chantier

- L'entreprise assurera le nettoyage et l'évacuation des déchets, emballages et gravois dus à ses travaux en cours de chantier y compris le nettoyage précédant la réception des travaux.

- L'Entreprise assurera également le nettoyage de ses postes de travail quotidiennement, ainsi que des zones qui lui seront attribuées par la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra être particulièrement vigilante sur la question du nettoyage des accès aux postes de travail. La propreté des postes de travail est gage d'un travail de qualité fait dans des conditions de sécurité et d'hygiène décentes. Aussi, tout manquement à cette obligation sera considéré comme un grave manquement aux obligations contractuelles de l'entreprise. Dans ce cas, le nettoyage sera réalisé par une entreprise tierce aux frais exclusifs de l'entreprise.

- Elle procèdera à l'évacuation quotidienne des déchets suivant chaque filière. A cette fin, un tri sur chantier sera organisé.

- Interdiction formelle de rejeter les produits chimiques (peintures, solvants, etc...) dans le milieu naturel (y compris système d'assainissement), pour cela l'entreprise prévoiera un système de filtration et décantation des eaux de lavages de ses outils et matériaux (brosses,

rouleaux, pots de peinture, etc…) afin de ne pas rejeté de produits chimiques dans les réseaux ou sur la terrain

- Stockage des produits chimiques (peintures, solvants, etc...) dans des bacs de rétention.

- Communication au Maître d'œuvre sur la gestion des déchets.

Typologie des déchets	Exemples de déchets	Typologie de traitement
Déchets Inertes	Déchets de gros-œuvre et/ou de démolition non souillés, terres et matériaux de terrassement, etc.	Recyclage et stockage en CET de classe III
Déchets dangereux, Déchets Industriels Spéciaux (DIS)	Amiante et produits dérivés Peintures et vernis, colles animales, végétales synthétiques, solvants, diluants, mastics, huiles usées, abrasifs, détergents, etc.	Élimination en centre de traitement spécialisé et/ou stockage en CET de classe I
Déchets Industriels Banals (DIB), Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	Emballages non souillés, métaux non souillés, câbles, matières plastiques, verres, bois non traités, laines minérales, etc.	Recyclage ou valorisation après tri (de préférence sur chantier), incinération DMA avec valorisation énergétique, stockage en CET de classe II

Le plan des installations prévoira un espace réservé au stockage et au tri des déchets de chantier de l'entreprise.
Il lui appartiendra d'obtenir les autorisations adéquates et d'éliminer les déchets dans les sites appropriés selon la catégorie des déchets.

1.2.3 Prestations diverses

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, et en particulier :

- La fourniture du personnel qualifié,
- La fourniture des matériaux, leur transport à pied d'œuvre, leur stockage et leur mise en œuvre,
- Les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, en tenant compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont également inclus.
- Les frais et taxes en vigueur,
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
- Équipements de sécurité maintenus jusqu'à la livraison du projet,
- La réalisation des abris nécessaires au stockage des matériaux sur le chantier,
- La présence d'un représentant légal aux réunions de chantier,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur en POLYNESIE FRANCAISE,
- Les dispositifs de protection provisoires collectif et individuel, anti-chutes, notamment sur cage d'escalier, trémies, rives de dalles,

- Les plans de récolement,
- Les équipements et matériels nécessaires à l'alimentation en énergie de ses moyens de levage et outillages, depuis les points de branchement sur le site.
- Le nettoyage général en fin de chantier,
- Élaboration d'un plan de contrôle, et application de ce dernier ; soumis à validation de la maîtrise d'œuvre

1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL

1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages

- Les études et plans d'exécution d'ensemble sont à la charge de l'Entreprise. De même, l'entrepreneur doit la fourniture d'un dossier « Peintures » à la maîtrise d'œuvre et au bureau de contrôle contenant les plans de repérage, colorimétrie, calepinage, fiches techniques produits, procès-verbaux et avis techniques à jour.

- Dans le cas de variantes d'entreprises, acceptées par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, les incidences techniques et financières tout corps d'état ainsi que la mise à jour des plans de Maîtrise d'œuvre seront à la charge de l'Entreprise.

1.3.2 Documents techniques

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales du présent CCTP et des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :
- Les normes françaises homologuées (NF) ;
- Les textes polynésiens applicables pour le projet ;
- Les avis techniques délivrés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) ;
- Aux cahiers des charges des fabricants ;
- Aux cahiers des charges, cahiers des clauses techniques, prescriptions, règles de calcul et cahiers des clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) ;
- Aux cahier des Clauses Spéciales assorti au DTU ;
- Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les logements collectifs ;
- les documents techniques applicables aux travaux de peinture.

Textes polynésiens :
- Code de l'aménagement de la Polynésie française ;
- REB PF, Réglementation énergétique des bâtiments, délibération n°2022-46/APF

Peintures int. et ext. :

- Les normes françaises homologuées (NF) et en particulier :
- NF DTU 42.1 – Étanchéité des façades,
 - NF P 74-201-1 et 2 - DTU 59.1 - Travaux de peinture des bâtiments,
 - NF P 74-202 - DTU 59.2 - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques,
 - NF P 74-203 - DTU 59.3 – Peintures de sol,
 - NF T 36.005 - Peintures et vernis - Caractérisation des produits de peintures,

- NF EN 1062 - Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs.
- NF EN ISO 7783 - Peintures et vernis - Détermination des propriétés de transmission de la vapeur d'eau - Méthode de la coupelle
- XP T34-722 - Peintures et vernis - Produits de peintures et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs - Adaptation des revêtements de façades à la nouvelle classification européenne.

- L'ensemble des peintures, impressions, lasures et revêtements de finition mis en œuvre à l'intérieur des locaux devra présenter un **classement A+** relatif aux émissions de substances volatiles dans l'air intérieur. L'entreprise devra fournir les fiches techniques actualisées justifiant ce classement avant toute commande et mise en œuvre.

Les documents techniques applicables aux travaux d'échafaudages

- Les normes françaises homologuées (NF) et en particulier :
 - NF HD 1000 - Échafaudages de service en éléments préfabriqués, matériaux : dimensions, charges de calcul et exigences
 - NF P 93.501 - Équipements de chantier, échafaudage de service à éléments préfabriqués : méthode d'essais
 - NF P 93.502 - Échafaudages de service à éléments préfabriqués, exploitation des résultats,
 - NF EN 795 - Protection contre les chutes de hauteur, dispositif d'ancrage.

1.3.3 Matériaux

La provenance de tous les matériaux devra être soumise à l'agrément du maître d'œuvre en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel, et en tout état de cause dans un délai de 8 (huit) semaines maximum à compter de la notification du marché.

Le maître d'œuvre pourra subordonner son agrément à la fourniture préalable des échantillons nécessaires aux vérifications de conformité.

1.3.4 Références

Il est donné, ci-après, à titre d'exemple, des références à des marques ou à des matériaux.

L'entrepreneur a la faculté de proposer des produits de qualité technique équivalente ou supérieure mais jamais inférieure.

En cas de proposition de produits différents, il sera demandé à l'entrepreneur de fournir toutes justifications de manière à pouvoir effectuer une comparaison.

1.3.5 Coloris, teintes, calepinages

L'entrepreneur devra inclure dans son offre de prix toutes les sujétions de teintes, de coloris, de calepinage, de motifs de décoration, etc...

Le choix sera donné au maître d'œuvre dans la gamme des fabricants.

Il ne pourra prétendre à aucune plus-value, notamment pour les sujétions suivantes :
- dessins de pose

- coloris et teintes dans les gammes standards et spéciales des fabricants, jusqu'à 6 teintes différentes pour une même prestation.
- découpes, arêtes, calepinage, etc...

Cette liste n'est en aucun cas limitative.

Durant les études d'exécution, l'entreprise devra vérifier que les teintes retenues pour les peintures de façades exposées et non exposées, permettrons bien de respecter les valeurs définies dans les calculs de « l'Étude du projet relative à la Réglementation Énergétique des Bâtiments en Polynésie Française – Phase PRO – ind 0 du mois d'août 2026 », qui fait partie intégrante du dossier marché du présent lot.

1.3.6 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité

- Parements extérieurs des façades → M3 (d-s3, d0 minimum) ;
- Revêtements des parois verticales, rampants et plafonds des cages d'escalier → M2 ou Euroclasse admise en équivalence.

Les produits, systèmes, accessoires et supports relevant du présent lot devront justifier d'un classement de réaction et, le cas échéant, de résistance au feu compatible avec la destination du bâtiment et les prescriptions des documents du marché.

Revêtements des parois verticales, rampants et plafonds des cages d'escalier

1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES

- Les études, notes de calculs, plans de réservations, plans d'ensemble, détails et plans de calepinage et colorimétrie des façades, et de tous les ouvrages de peinture, sont à la charge de l'entreprise, et incluent les élévations et détails qui sont également à la charge directe de l'Entreprise.

1.5 EXECUTION DES OUVRAGES

L'exécution des ouvrages de Peintures se fera conformément aux règles de l'art,

Les finitions devront être particulièrement soignées et réalisées par un personnel qualifié.

L'entreprise devra tous les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, elle tiendra compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont à la charge de l'entreprise.

Avant commande et mise en œuvre, elle devra réceptionner les supports devant recevoir ses ouvrages de peinture, en présence du maître d'œuvre de l'opération. Il sera rédigé un PV de réception des ouvrages assortis des réserves éventuellement émises en conformité avec les tolérances de finition, de verticalité et d'horizontalité des ouvrages supports. Toutes modifications après coup ne seront pas acceptées et seront à la charge du présent lot.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 PEINTURES ET REVETEMENTS

2.1.1 CONDITIONS GENERALES DE MISE EN ŒUVRE

Les travaux seront exécutés par du personnel qualifié, conformément aux DTU, fiches techniques et prescriptions des fabricants. Les systèmes devront être complets et les produits compatibles entre eux.

L'application sera réalisée à la brosse ou au rouleau suivant les articles du présent CCTP et les prescriptions des fabricants. Toute autre méthode devra faire l'objet d'un accord préalable de la maîtrise d'œuvre.

2.1.2 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant travaux, l'entreprise réceptionnera contradictoirement les supports avec les lots concernés. Les supports devront être secs, sains, propres, cohésifs et conformes aux tolérances de planéité et d'aspect nécessaires à la finition demandée.

Les bétons devront être débarrassés des huiles, laitances, produits de cure, poussières, balèvres et parties non adhérentes. Les plaques de plâtre devront avoir leurs joints terminés, poncés et dépoussiérés. Les bois prépeints devront être secs, propres et exempts de défauts.

La mise en peinture d'un support vaut acceptation de celui-ci. Toute réserve devra être formulée par écrit avant commencement.

2.1.3 PREPARATION DES SUPPORTS

Les préparations comprendront, suivant la nature des supports : lavage, dégraissage, grattage, égrenage, ponçage, brossage, dépoussiérage, rebouchage, ratissage, impression et traitement des défauts.

Les joints, fissures non structurelles, bullages, ségrégations et raccords seront traités avec des produits compatibles. Les arêtes, cueillies et raccords avec les autres corps d'état devront présenter une finition nette.

2.1.4 CONDITIONS D'APPLICATION

Les supports ne seront peints qu'après séchage complet des enduits, chapes, bétons et travaux humides. Les températures, hygrométries, points de rosée et ventilations seront contrôlés conformément aux fiches techniques.

Chaque couche devra être sèche, adhérente et exempte de défaut avant application de la suivante. Les consommations et rendements indiqués sont des minima ; le nombre de couches sera augmenté sans plus-value si nécessaire pour obtenir l'opacité, l'épaisseur et l'aspect prescrits.

2.1.5 ECHANTILLONS TEINTES ET ASPECTS

L'entreprise réalisera les échantillons de teintes et systèmes demandés sur des surfaces représentatives. Les teintes définitives seront arrêtées par la maîtrise d'œuvre avant généralisation.

Les surfaces terminées devront être uniformes, sans reprise, coulure, embu, manque, corde, différence de brillance, trace de rouleau excessive ou spectre des joints et réparations.

2.1.6 PROTECTION DES OUVRAGES

L'entreprise protégera soigneusement les sols, menuiseries, vitrages, appareillages, sanitaires, quincailleries, réseaux et ouvrages finis des autres corps d'état. Les rubans et protections seront retirés sans détériorer les supports.

Les taches, projections et dégradations seront nettoyées ou réparées à la charge du présent lot. Les ouvrages peints seront protégés jusqu'à réception.

2.1.7 ECHAFAUDAGE ET SECURITE

Les échafaudages seront conformes aux normes en vigueur, dimensionnés, ancrés, équipés de planchers, plinthes, garde-corps, accès et filets nécessaires. Ils dépasseront de 1,00 m les ouvrages à traiter lorsque requis.

Les dispositifs de protection ne devront ni détériorer les façades ni empêcher le libre accès aux ouvrages. Les contrôles réglementaires et la maintenance des échafaudages sont inclus.

2.1.8 PEINTURES EXTERIEURES

Les revêtements de façade seront mis en œuvre sur supports préparés et réparés. Les zones exposées recevront un système D3 et les zones non exposées un système D2, selon les classements précisés dans la description des ouvrages.

Les raccords en tableaux, sous-faces, nez de dalle, angles, joints, descentes et ouvrages rapportés seront continus et soignés. Les produits ne devront obturer ni les drainages ni les joints fonctionnels.

2.1.9 PEINTURES INTERIEURES

Les plafonds, parois verticales et portes seront préparés, imprimés et revêtus jusqu'à obtention d'un aspect uniforme. Les finitions intérieures seront satinées lorsque le lessivage est demandé.

Les limites de teintes et raccords seront parfaitement rectilignes. Les joints souples nécessaires aux interfaces seront réalisés avec des mastics compatibles et peignables.

2.1.10 PEINTURES DE SOL

Les supports seront contrôlés en cohésion, planéité, humidité et propreté avant application. Toute laitance, graisse, produit de cure ou pollution sera éliminée par préparation mécanique adaptée.

Le système époxy comprendra primaire, tir à zéro ponctuel avec silice, deux couches de résine et saupoudrage ou incorporation de silice selon le niveau d'antidérapance requis. Les délais de remise en circulation seront respectés.

2.1.11 NETTOYAGES ET DECHETS

Les déchets de peinture, solvants, résines et emballages souillés seront stockés et évacués dans les filières appropriées. Aucun rejet dans le réseau d'assainissement ou le milieu naturel ne sera admis.

Le nettoyage final comprendra l'ensemble des ouvrages du projet selon l'article correspondant de la description des ouvrages.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

3.1.1 Installation de chantier

- Installation de chantier selon dispositions définis ci-avant avec amenée et installation sur le site du matériel et de tous les équipements nécessaires à l'exécution des travaux.
- Réalisation de plans d'exécution des ouvrages et plans de repérage.
- Transmission des fiches FAM, fiches techniques, procès-verbaux, avis techniques ou DTA des produits et systèmes.
- Prise en compte des contraintes et phasages liés aux travaux du site.
- Sécurité en phase chantier.
- Démontage et repli de ses installations en fin de chantier.
- Nettoyage des abords et évacuations des gravats.
- Plans de récolement et Dossier des Ouvrages Exécutés après travaux.

Localisation :
- Ensemble du projet.

3.2 PEINTURES EXTERIEURES

3.2.1 Échafaudage

L'entreprise titulaire du présent lot devra réaliser la fourniture et mise en œuvre d'un échafaudage contre chacune des façades du projet, afin de réaliser les travaux en toute sécurité.

Mise en place d'un échafaudage métallique tubulaire à emboitement avec, plancher de travail, garde-corps, jeux d'échelles, plinthes, treuil de service réglementaire, tous accessoires de sécurité et signalisation (diurne et nocturne), protections règlementaires de l'environnement et des ouvrages adjacents ou mitoyens (platelages de circulation sur couverture mitoyenne, tunnels pour le passage des piétons, etc...) et toutes sujétions de conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

L'entreprise titulaire du présent lot devra mettre l'échafaudage à disposition des entreprises du chantier en cas de besoin. Elle prévoira la réception avec ces dernières pour validation de la conformité vis à vis des règles de sécurité, préalablement à la mise à disposition, avec procès-verbal de réception.

Nota : L'échafaudage sera 1.00 m plus haut que le point le plus haut des ouvrages à traiter.

Localisation :
Ensemble des façades du projet.

3.2.2 Enduit sur ouvrages béton

Fourniture et mise en œuvre d'enduit sur ouvrages béton.

Supports :
- Bétons bruts de décoffrage conforme au DTU 23.1

- Béton ragréé, les ragréages doivent être adhérents, non friables et ne présenter aucunes détrempes à l'eau.
- Enduit en mortier de liant hydraulique conformes DTU 26.1.
- Le support doit être propre, sain, brossé, dépoussiéré et exempt de toute traces d'huile, de laitance, etc.

Travaux d'enduits
- Égrenage des bétons et enduits.
- Brossage et dépoussiérage.
- Fourniture et application d'une couche d'enduit sur ouvrages extérieurs béton banché de type **« LANKOMUR 1001 »** de chez **« PAREX LANKO »** ou équivalent.
- Traitement des joints, balèvres, trous, bullages, ségrégations.

Localisation :
- Ensemble des parois des façades exposées et non exposées, telles que voiles extérieurs et de façades, sous-faces et nez de dalles, allèges (faces intérieures, tête et faces extérieures), retombées et sous-face de poutres et linteaux (faces intérieures, sous-faces et faces extérieures), têtes de murs et murets (faces intérieures, têtes et faces extérieures) des terrasses des logements et coursives de circulation extérieures de l'ensemble du projet.
- Murets de clôture, de rampes et d'escaliers

3.2.3 Peinture extérieure sur façades exposées

Fourniture et mise en œuvre de peintures extérieures sur façades exposées.

Supports :
- Béton brut conforme au DTU 23.1.
- Béton ragréé, les ragréages doivent être adhérents, non friables et ne présenter aucunes détrempes à l'eau.
- Enduit en mortier de liant hydraulique conformes DTU 26.1.

Travaux préparatoires
- Égrenage des bétons.
- Brossage et dépoussiérage.

Impression
- Fourniture et application en impression, au rouleau de façon régulière, d'une couche d'impression opacifiante avec un revêtement d'imperméabilité mono-produit mat profond aux résines acryliques et siloxanes en phase aqueuse de type **« TOL-FLEXANE MONO »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent. Dilution de 10 à 20% (0,200 kg/m2).

Finition
- Fourniture et application en finition du revêtement, au rouleau à poils longs de façon régulière, d'une couche de finition avec un revêtement mono-produit mat profond aux résines acryliques et siloxanes en phase aqueuse de type **« TOL-FLEXANE MONO »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
- Imperméabilisation D3 demandée pour toutes les façades extérieures exposées. Avec classement E4-V2-W2-A1 selon norme NF EN 1062-1. Dosage minimum 250 g/m2. pour chacune des couches, ép. Comprise entre 201 et 400 microns.
- Coloris au choix du maître d'œuvre (4 couleurs différentes seront à mettre en œuvre).

- Toutes sujétions de finitions à la liaison entre les ouvrages du présent lot (différence de couleurs entre parois) et avec les ouvrages des autres corps d'état tels que, menuiseries extérieures, menuiseries bois et métal, Carrelage-Faïence, serrurerie, etc…
- Famille I, Classe 7b2/10c.

Localisation :
- Ensemble des parois des façades extérieures exposées telles que voiles extérieurs et de façades exposés, nez de dalles, allèges (faces extérieures et tête), retombées et sous-face de poutres et linteaux (sous-faces et faces extérieures), têtes de murets (faces extérieures et têtes) du projet.

3.2.4 Peinture extérieure sur façades non exposées

Fourniture et mise en œuvre de peintures extérieures sur façades non exposées.

Supports :
- Béton brut conforme au DTU 23.1.
- Béton ragréé, les ragréages doivent être adhérents, non friables et ne présenter aucunes détrempes à l'eau.
- Enduit en mortier de liant hydraulique conformes DTU 26.1.

Travaux préparatoires
- Égrenage des bétons.
- Brossage et dépoussiérage.

Impression
- Fourniture et application en impression, au rouleau de façon régulière, d'une couche d'impression régulatrice pigmentée aux copolymères acryliques en phase aqueuse de type **« ELASTOFIX PIGMENTE»** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent, application en 1 couche diluée à 10% (0,250 kg/m2).

Finition
- Fourniture et application en finition du revêtement de deux couches de finition et décoration avec une peinture décorative de façade D2, mate, à base de résines acryliques renforcées siloxane, type **« TOLL-O-PERL T5 »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
- Faible sensibilité à l'encrassement et protection du film contre algues et champignons.
- Imperméabilisation D2 demandée pour toutes les façades extérieures non exposées. Avec classement E3-V2-W3-A0 selon norme NF EN 1062-1. Dosage minimum 150 g/m. pour chacune des couches, ép. Comprise entre 101 et 200 microns.
- Coloris au choix du maître d'œuvre (4 couleurs différentes seront à mettre en œuvre).
- Toutes sujétions de finitions à la liaison entre les ouvrages du présent lot (différence de couleurs entre parois) et avec les ouvrages des autres corps d'état tels que, menuiseries extérieures, menuiseries bois et métal, Carrelage-Faïence, serrurerie, etc…
- Famille I, Classe 7b2/10c.

Localisation :
- Ensemble des parois des façades extérieures non exposées telles que voiles extérieurs et de façades non exposés, sous-faces de dalles, faces intérieures des allèges, faces intérieures des retombées et sous-face de poutres et linteaux, faces intérieures des murets, des terrasses des logements et coursives de circulation extérieures de l'ensemble du projet.
- Murets de clôture, de rampes et d'escaliers.

3.2.5 Peinture extérieure sur façades non exposées

Fourniture et mise en œuvre de peintures extérieures sur façades non exposées.

Supports :
- Béton brut conforme au DTU 23.1.
- Béton ragréé, les ragréages doivent être adhérents, non friables et ne présenter aucunes détrempes à l'eau.
- Enduit en mortier de liant hydraulique conformes DTU 26.1.
- Plaques de plâtre hydrofuges jointées

Travaux préparatoires
- Égrenage des bétons.
- Brossage et dépoussiérage.

Impression
- Fourniture et application en impression, au rouleau de façon régulière, d'une couche d'impression régulatrice pigmentée aux copolymères acryliques en phase aqueuse de type **« ELASTOFIX PIGMENTE»** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent, application en 1 couche diluée à 10% (0,250 kg/m2).

Finition
- Fourniture et application en finition du revêtement de deux couches de finition et décoration avec une peinture décorative de façade D2, mate, à base de résines acryliques renforcées siloxane, type **« TOLL-O-PERL T5 »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
- Faible sensibilité à l'encrassement et protection du film contre algues et champignons.
- Imperméabilisation D2 demandée pour toutes les façades extérieures non exposées. Avec classement E3-V2-W3-A0 selon norme NF EN 1062-1. Dosage minimum 150 g/m. pour chacune des couches, ép. Comprise entre 101 et 200 microns.
- Coloris au choix du maître d'œuvre (4 couleurs différentes seront à mettre en œuvre).
- Toutes sujétions de finitions à la liaison entre les ouvrages du présent lot (différence de couleurs entre parois) et avec les ouvrages des autres corps d'état tels que, menuiseries extérieures, menuiseries bois et métal, Carrelage-Faïence, serrurerie, etc…
- Famille I, Classe 7b2/10c.

Localisation :
- Ensemble des parois des façades extérieures non exposées telles que voiles extérieurs et de façades non exposés, sous-faces de dalles, faces intérieures des allèges, faces intérieures des retombées et sous-face de poutres et linteaux, faces intérieures des murets, des terrasses des logements et coursives de circulation extérieures de l'ensemble du projet.
- Plafond sous charpente sur emprise des terrasses, coursives et de la cage d'escalier du R+2.
- Murets de clôture, de rampes et d'escaliers.

3.2.6 Peinture sur tuyauteries

Fourniture et mise en œuvre de peinture sur descentes d'eau et tuyauteries apparentes.

Supports :
Matières plastique rigides PVC, canalisations (descentes, coudes et contre-coudes)

Travaux préparatoires

- Dégraissage, essuyage.
- Ponçage réalisé au papier de verre à grains fin (type grains de 150 à 180 grammes).
- Dépoussiérage.

Finition :
- Fourniture et application de 2 couches de finition **« Cross Façade Mat Velouté »** de chez **« Tollens »** ou équivalent.
- Application au rouleau, à la brosse.
- Consommation conventionnelle usuelle : 8 à 10 m² / L (système D2).
- Délai de recouvrement : 4 heures
- Coloris au choix du maître d'œuvre.
- Toutes sujétions de finitions à la liaison avec les ouvrages des autres corps d'état tels que, menuiseries extérieures, menuiseries bois et métal, carrelage-faïence, serrurerie, etc…

Localisation :
- Ensemble des descentes EP des façades extérieures de la résidence.

3.3 PEINTURES INTERIEURES

3.3.1 Enduit sur parois et plafonds

Fourniture et mise en œuvre d'un enduit repassé ENDUIT LISSAGE ; de type **« Kedolis »** de la **« SEMIM »** ou équivalent, comprenant :
- 1ère passe : séchage et ponçage
- 2eme passe – séchage et ponçage afin d'obtenir une surface parfaitement plane, lisse exempte de toutes aspérités, bosses ou aspect de vagues en lumière rasante.
- Époussetage.

- Compris échafaudages nécessaires et toutes sujétions.
- Toutes sujétions de finitions à la liaison avec les ouvrages des autres corps d'état tels que voiles et sous-faces de dalles B.A., menuiseries ext., Int., cloisons et plafonds placo, sorties de tuyaux canalisations, fourreaux, etc…

Localisation :
- Ensemble des parois verticales telles que cloisons plaques de plâtre ou murs B.A., à l'intérieur des chambres et locaux communs excepté les locaux techniques.

3.3.2 Peinture acrylique sur murs

Fourniture et mise en œuvre de peintures intérieures sur l'ensemble des voiles, poutres, impostes et tableaux béton et sur cloisons sèches de distribution y compris impostes et tableaux.

Supports :
- Enduit de ratissage sur cloisons en plaques de plâtre sur ossature à la charge du présent lot.
- Enduit de ratissage sur Béton brut de décoffrage conforme au DTU 23.1 à la charge du présent lot.

Travaux préparatoires
Sur Parois béton enduit et cloisons en plaques de plâtre :
- Égrenage, brossage et dépoussiérage ;
- Révision si besoin à l'ENDUIT DE DEGROSSISSAGE ;

- Séchage et ponçage (zones enduites et bandes à joints), afin d'obtenir une surface parfaitement plane, lisse exempte de toutes aspérités, bosses ou aspect de vagues en lumière rasante.
- Époussetage.

Impression
Application en impression, au rouleau de façon régulière, d'une couche d'impression opacifiante acrylique en phase aqueuse type **« IDROTOP PRIM »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
Consommation : 8 à 10 m² / L environ, selon porosité des fonds (Famille I, Classe 7b2)
Délai de recouvrement : 4 heures

Finition
Application en finition de deux couches de peinture **velours ou satinée** à base de résines acryliques en phase aqueuse type « **IDROTOP »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent. (Famille I, classe 7b2).
Application au rouleau, à la brosse ou au pistolet.
Consommation conventionnelle usuelle : 9 à 11 m^2 / litres.
Délai de recouvrement : 4 heures
- Coloris au choix du maître d'œuvre.

Toutes sujétions de finitions à la liaison avec les ouvrages des autres corps d'état tels que voiles et sous-faces de dalles B.A., menuiseries ext., Int., cloisons et plafonds placo, sorties de tuyaux canalisations, fourreaux, compris joints élastomère acrylique, etc…

Localisation :
- Ensemble des portes et parois verticales non carrelées des chambres et locaux communs.

3.3.3 Peinture acrylique sur plafonds

Fourniture et mise en œuvre de peintures intérieures horizontales sur l'ensemble des sous-faces de dalles enduites et sur soffites, joues et décrochés en placo.

Supports :
- Plafonds en plaques de plâtre enduits
- Enduit de ratissage sur Béton brut de décoffrage conforme au DTU 23.1 à la charge du présent lot

Travaux préparatoires
Sur plafonds béton enduits et plafonds en plaques de plâtre enduites :
Égrenage, brossage et dépoussiérage ;
Révision si besoin à l'ENDUIT DEGROSSISSAGE ;

Impression
Application en impression, au rouleau de façon régulière, d'une couche d'impression opacifiante acrylique en phase aqueuse type **« IDROTOP PRIM »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
Consommation : 8 à 10 m² / L environ, selon porosité des fonds (Famille I, Classe 7b2)
Délai de recouvrement : 4 heures

Finition

Application en finition de deux couches de peinture **velours ou satinée** à base de résines acryliques en phase aqueuse type « **IDROTOP »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent. (Famille I, classe 7b2).
Application à la brosse ou au pistolet.
Consommation conventionnelle usuelle : 9 à 11 m^2 / litres.
Délai de recouvrement : 4 heures
- Coloris au choix du maître d'œuvre.

Toutes sujétions de finitions à la liaison avec les ouvrages des autres corps d'état tels que voiles B.A. et cloisons placo, Plafonniers et boites de dérivation du lot électricité, cueillies, etc….

Localisation :
- Ensemble des soffites, plafonds ou sous-faces de dalles enduites des chambres et locaux communs.

3.3.4 Peinture sur menuiserie bois

Fourniture et mise en œuvre de peinture sur menuiseries bois intérieures.

Supports :
Bois prêt à peindre

Travaux préparatoires
Dégraissage et élimination des exsudations, Ponçage léger, dépoussiérage.

Impression
Application en impression, au rouleau de façon régulière, d'une couche d'impression opacifiante acrylique en phase aqueuse type **« ELASTOP HYDRO SATIN »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent, diluée à 15%.
Consommation : 10 à 14 m^2 / L environ, selon porosité des fonds
Délai de recouvrement : 4 heures

Finition
Application en finition de deux couches de peinture **satinée** à base de résines acryliques en dispersion aqueuse type **« ELASTOP HYDRO SATIN »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
Application au rouleau, à la brosse ou au pistolet.
Consommation conventionnelle usuelle : 10 à 14 m^2 / litre
Délai de recouvrement : 4 heures
- Coloris au choix du maître d'œuvre.
- Toutes sujétions de finitions à la liaison entre les ouvrages du présent lot (différence de couleurs et finition entre ouvrages) et avec les ouvrages des autres corps d'état tels que, menuiseries extérieures, menuiseries bois et métal, carrelage-faïence, serrurerie, etc…
- Famille I, Classe 4a.

Localisation :
- Montant, habillage de rail et portes coulissantes à un vantail des WC des SdB des chambres (excepté les 3 chambres PMR non équipées de portes de WC) ;
- Cadres et portes persiennées des salles de bains ;
- Cadres et impostes persiennées des portes palières ;
- Cadres et portes de gaines techniques des parties communes.

3.3.5 Peinture sur PVC intérieur

Fourniture et mise en œuvre de peinture sur tuyaux PVC d'Eaux Usées, Eaux Vannes ou Eaux Pluviales.

Supports :
Matières plastique rigides PVC, canalisations

Travaux préparatoires
Dégraissage, essuyage, Ponçage et dépoussiérage

Impression
Application en impression, à la brosse de façon régulière, d'une couche d'impression opacifiante acrylique en phase aqueuse type **« Tol Prim P »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent.
Consommation : 9 à 11 m² / L / couche environ, selon porosité des fonds (Famille I, Classe 7b2)
Délai de recouvrement : 4 heures

Finition
Application en finition de deux couches de peinture **velours ou satinée** à base de résines acryliques en phase aqueuse type « **IDROTOP »** de chez **« TOLLENS »** ou équivalent. (Famille I, classe 7b2).
Application au rouleau, à la brosse ou au pistolet.
Consommation conventionnelle usuelle : 9 à 11 m^2 / litres.
Délai de recouvrement : 4 heures
- Coloris au choix du maître d'œuvre.
- Toutes sujétions de finitions à la liaison entre les ouvrages du présent lot (différence de couleurs entre ouvrages) et avec les ouvrages des autres corps d'état tels que, menuiseries extérieures, menuiseries bois et métal, carrelage-faïence, serrurerie, etc…

Localisation :
- Canalisations apparentes des cuisines et SDB des logements.
- Canalisations apparentes dans les locaux communs, excepté locaux techniques.

3.3.6 Peinture de sol

Fourniture et mise en œuvre de peinture de sol sur dalle Béton armé.

Supports :
- Dalle béton surfacée par le lot Gros Oeuvre.

Travaux préparatoires
- Avant application, l'entrepreneur du présent lot devra le repérage, des fissures, des reprises de bétonnage, des raccords voiles/dallage sur toutes les surfaces à peindre.
Il devra éliminer toutes les traces de laitance, parties friables, corps étrangers, etc…. en procédant de la façon suivante :
 - Brossage,
 - Grenaillage,
 - Dépoussiérage à l'aspirateur industriel,
 - Traitement de l'alcalinité du ciment,

- Rebouchage des trous et éclats,
- Ragréage si nécessaire.

Finition :

- Réalisation d'une peinture de sol bicouche bi-composante à base de résine époxy en phase aqueuse pour sols, type **« FREITATRAFIC AQUACOLOR »** de chez **« LA SEIGNEURIE »** ou équivalent, comprenant :
 - Ponçage et toutes préparations nécessaires du support.
 - Dépoussiérage.
 - Application d'une couche d'impression et d'adhérence avec la peinture **« FREITATRAFIC AQUACOLOR »** de chez **« LA SEIGNEURIE »** ou équivalent, diluée à 20% d'eau.
 - Application de 2 couches de peinture **« FREITATRAFIC AQUACOLOR »** de chez **« LA SEIGNEURIE »** ou équivalent à raison de 120 gr/m2.
 - Incorporation ou saupoudrage d'une **charge antidérapante compatible avec le système**, selon prescriptions du fabricant et choix du maître d'œuvre ;
 - Réalisation de bandes de relevés de 10 cm en périphérie des locaux recevant la peinture de sol, mode opératoire identique à l'application en partie courante avec entoilage des angles de relevés.
- Épaisseur minimum : 50 µm
- Compris tous détails et toutes sujétions de mise en œuvre et finition selon DTU 59.3.
- Famille I, Classe 6B2.
- Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Localisation :
- Peinture de sol dans local vélo, local ECS, local Elec, local DIRISI et local WIFI.

3.3.7 Raccords divers de peinture et de plâtrerie

Après passage des autres corps d'état, divers raccords de peinture et de plâtrerie à la demande, y compris tous détails.

Mode de métré : au forfait.

Localisation :
- Ensemble du chantier

3.3.8 Nettoyage de fin de chantier

Nettoyage complet des parties communes, comprenant :

Nettoyage complet en deux passages, un avant les Opérations de contrôle Préalable à la Réception (OPR) et un avant la réception de la résidence, comprenant :

Au RdC et dans les étages :
- balayage et lavage des escaliers,
- aspiration et lavage des surfaces carrelées,
- nettoyage des surfaces vitrées (deux faces) avec enlèvement des tâches éventuelles de peinture,
- lavage du ou des locaux poubelles, communs et locaux techniques,

- Nettoyage, au nettoyeur haute pression des escaliers, rampes et allées béton de cheminements piéton extérieurs.
Le tout suivant normes et DTU comprenant le nettoyage complet des ouvrages y compris lavage, dépoussiérage, grattage et enlèvement final des déchets divers aux décharges publiques. Le nettoyage concerne les sols, les revêtements muraux, les vitrages, etc... Cette liste n'étant pas limitative.

Localisation :
- Ensemble des parties communes intérieures et extérieures.

Nettoyage complet des parties privatives, comprenant :

Nettoyage complet en deux passages, un avant les Opérations de contrôle Préalable à la Réception (OPR) et un avant la livraison des appartements, comprenant :

1ère PHASE : (pour la pré-réception) d'une façon grossière :
- aspiration des surfaces carrelés.
- lavage des carrelages (mono-brosse) et faïences avec grattage éventuelles des tâches de peinture,
- nettoyage des surfaces vitrées (sur deux faces), compris enlèvement des tâches éventuelles de peinture,
- nettoyage de tous les sanitaires compris enlèvement des tâches éventuelles de peinture.
- Époussetage des murs, portes, étagères de placards et meubles de cuisines et salles de bain et évaporateurs de climatisation.

2ème PHASE : (livraison), travail de finition :
- mêmes prestations que ci-dessus mais en finition appropriée à une livraison à la clientèle.
Le tout suivant normes et DTU comprenant le nettoyage complet des ouvrages y compris nettoyage des feuillures et seuils des menuiseries extérieures ainsi que la face extérieure des menuiseries, le nettoyage et le débarrassage des balcons et des terrasses, lavage, dépoussiérage, grattage et enlèvement final des déchets divers aux décharges publiques. Le nettoyage concerne les sols, les revêtements muraux, les vitrages, les appareils sanitaires, etc... Cette liste n'étant pas limitative.

Localisation :
- Pour l'ensemble des parties communes intérieures et extérieures et des chambres, locaux communs et techniques intérieurs de la résidence.